

**** Étiquette de contenant ****



PROSARO PRO

FONGICIDE FOLIAIRE
SUSPENSION

GROUPE	7	3	FONGICIDE
--------	---	---	-----------

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ, L'ORGE, L'AVOINE ET LE TRITICALE.

USAGE COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 34093 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Prothioconazole	200 g/L
Tébuconazole	100 g/L
Fluopyram	100 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03%, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00026% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0008% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L À VRAC

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3



En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, portez des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit affiche les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE : Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine. En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

ÉLIMINATION : Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**** Étiquette de livret **



PROSARO PRO

FONGICIDE FOLIAIRE
SUSPENSION

GROUPE	7	3	FONGICIDE
--------	---	---	-----------

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ, L'ORGE, L'AVOINE ET LE TRITICALE.

USAGE COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 34093 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Prothioconazole	200 g/L
Tébuconazole	100 g/L
Fluopyram	100 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03%, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00026% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0008% à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L À VRAC

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3



En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

PROSARO PRO

Table des matières :		Numéro de section :
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis à l'utilisateur	1
	Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs	3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
	Mises en garde environnementales	5
	Entreposage	6
	Élimination	7
MODE D'EMPLOI	Renseignements sur l'application et précautions	8
	Précautions environnementales supplémentaires	8.1
	Épandage au sol et par voie aérienne	8.2
	Zones tampons	8.3
	Cultures de rotation	8.4
	Cultures, maladies, doses et périodes d'application	9
	Délai d'attente avant la récolte, délai d'attente avant le pâturage/l'alimentation et délai de sécurité	10
	Instructions de mélange	11
	Recommandations sur la gestion de la résistance	12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 : AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 : LE PRODUIT

PROSARO PRO est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge, l'avoine et le triticale.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 : PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, portez des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

SECTION 5 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit affiche les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

SECTION 6 : ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine. En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

SECTION 7 : ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant réutilisable/à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

MODE D'EMPLOI

Section 8 : RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET PRÉCAUTIONS

8.1 Précautions environnementales supplémentaires

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- **NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES :

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES AU MOMENT D'EFFECTUER DES TRAITEMENTS DANS DES CHAMPS SITUÉS PRÈS DE ZONES AQUATIQUES TELLES QUE LES LACS, LES RÉSERVOIRS, LES RIVIÈRES, LES COURS D'EAU PERMANENTS, LES MARAIS OU ÉTANGS NATURELS, ET LES ESTUAIRES.

Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

- Ne pas cultiver à moins de 3 mètres d'une zone aquatique pour permettre une bande de végétation tampon.

8.2 Épandage au Sol et par Voie Aérienne :

APPLICATION TERRESTRE :

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole:

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
2. Appliquer PROSARO PRO dans au moins 100 L d'eau/ha.
3. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
4. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
6. Les zones tampons provinciales supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI (Section 9.3), doivent être respectées.

7. Si la bouillie de pulvérisation reste dans le réservoir toute la nuit ou pendant de longues périodes durant la journée, bien agiter avant de reprendre l'application.

APPLICATION AÉRIENNE - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Application aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Lorsqu'aucune dose n'est indiquée pour l'application aérienne relativement à l'usage prescrit, ce produit ne peut être appliqué avec quelque type d'équipement de pulvérisation aérien que ce soit. Si vous avez des questions, composez le 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. Assurer l'uniformité de l'épandage. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés. Le marquage par le système de positionnement global électronique (GPS) est préféré.
4. Appliquer PROSARO PRO dans au moins 50 L d'eau par hectare.
5. Pour que la couverture et la distribution soient appropriées et pour réduire la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur d'épandage et la grosseur des gouttelettes conviennent et que la vitesse du vent est faible.

APPLICATION AÉRIENNE – PRÉCAUTIONS À L'EMPLOI :

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présente.

APPLICATION AÉRIENNE – MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. **Le personnel au sol de même que les préposés au mélange et au chargement** : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement, ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.
4. Tout le personnel sur le lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou de votre représentant agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes. Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

8.3 Zones tampons :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel ne requièrent pas une zone tampon de pulvérisation.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins de pulvérisation.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection des :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre:
			Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées		1	1	1	1	1
Aérienne	Toutes les cultures indiquées sans applications séquentielles d'un produit Folicur	Voilure fixe	10	1	5	1	15
		Voilure tournante	5	1	2	1	15
	Le blé, l'orge et le triticale avec applications séquentielles d'un produit Folicur	Voilure fixe	10	1	5	1	15
		Voilure tournante	10	1	2	1	15

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant la section Pesticides du site Canada.ca.

8.4 Cultures de rotation :

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette et le soja dans les champs traités dès que les conditions le permettent après la dernière application. Pour toutes les autres cultures, ne rien resemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

SECTION 9 : CULTURES, MALADIES, DOSES ET PÉRIODES D'APPLICATION

CULTURE	MALADIE	DOSE (L/ha)	OBSERVATIONS
Blé (de printemps, d'hiver et dur) Triticale (de printemps et d'hiver)	Répression de : Fusariose de l'épi <i>(Fusarium graminearum syn. Gibberella zae)</i>	0,75 – 1,0	<p>Appliquer avec un agent tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, à 0,125 % vol/vol.</p> <p>Pour une répression de la brûlure des épis et l'ergot appliquer PROSARO PRO comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Le période optimal d'application est lorsque les premières fleurs émergent sur les principales épis. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>L'application de la dose de 1,0 L/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant la floraison, lorsque le blé ou le triticale sont cultivés dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars ou des types de blé plus sensibles sont utilisés.</p> <p>L'utilisation de la dose de 1,0 L/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p> <p>Ne pas faire plus d'une application avec le PROSARO PRO par l'année de récolte.</p>
	Répression de : Ergot <i>(Claviceps purpurea)</i>	0,75	
	Suppression de: Rouilles (des feuilles, tiges et striée) <i>(Puccinia triticina, P. graminis, P. striiformis)</i> Tache septorienne et des glumes <i>(Septoria tritici, Stagonospora nodorum)</i> Tache auréolée <i>(Pyrenophora tritici-repentis)</i> Blanc <i>(Blumeria graminis syn. Erysiphe graminis)</i> Tache helminthosporienne <i>(Cochliobolus sativus)</i>	0,75 – 1,0	

CULTURE	MALADIE	DOSE (L/ha)	OBSERVATIONS
<u>Orge</u>	Répression de : Fusariose de l'épi (<i>Fusarium graminearum</i> syn. <i>Gibberella zeae</i>)	0,75 – 1,0	Appliquer avec un agent tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, à 0,125 % vol/vol. Pour une répression de la brûlure des épis et l'ergot, appliquer PROSARO PRO comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsque 70 à 100 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'à 3 jours après l'émergence complète des épis. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.
	Répression de : Ergot (<i>Claviceps purpurea</i>)	0,75	
	Suppression de: Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>) Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rhynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria passerinii</i>) Rouille des feuilles, rouille des tiges et rouille striée (<i>Puccinia hordei</i> , <i>P. graminis</i> , <i>P. striiformis</i>) Blanc (<i>Blumeria graminis</i> syn. <i>Erysiphe graminis</i>)	0,75 – 1,0	L'application de la dose de 1,0 L/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues au moment de l'épiaison, lorsque l'orge est cultivée dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars sensibles sont utilisés. L'utilisation de la dose de 1,0 L/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare. Ne pas faire plus d'une application avec le PROSARO PRO par l'année de récolte.

CULTURE	MALADIE	DOSE (L/ha)	OBSERVATIONS
Avoine	Suppression de : Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)	0,75	Appliquer avec un agent tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, à 0,125 % vol/vol. Maladies des feuilles et des tiges: Appliquer PROSARO PRO comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie. Pour une répression de la brûlure des épis et l'ergot, appliquer PROSARO PRO comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des panicules d'avoine sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des panicules sur la tige principale sont en fleurs. L'application de la dose de 1,0 L/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant la floraison. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare. Ne pas faire plus d'une application avec le PROSARO PRO par l'année de récolte.
	Suppression de : Rouille des tiges (<i>Puccinia graminis</i>) Stagonospora (Septoria) Tache ovoïde et tige noire (<i>Stagonospora avenae</i> syn. <i>Septoria avenae</i>)	0,75 – 1,0	
	Répression de : Fusariose de l'épi (<i>Fusarium graminearum</i> syn. <i>Gibberella zeae</i>)	0,75 – 1,0	
	Répression de : Ergot (<i>Claviceps purpurea</i>)	0,75	

APPLICATIONS SÉQUENTIELLES DANS LE BLÉ, L'ORGE ET LE TRITICALE

PROSARO PRO peut être appliqué en alternance avec le fongicide foliaire Folicur 432F ou le fongicide Folicur 250 EW. Veuillez consulter les étiquettes des produits respectifs pour connaître le mode d'emploi, les recommandations pertinentes, les restrictions et les précautions propres à chaque produit.

Applications recommandées :

Période d'application/stade de la culture/produit/taux pour une seule application		Intervalle minimum entre les applications et taux d'application saisonniers maximums	
Stade végétatif	Épiaison/anthèse	Intervalle minimum entre les applications	Taux saisonnier maximum de tébuconazole (g m.a./ha)
Folicur 432F 220 à 292 mL/ha (95 à 126 g tébuconazole/ha)	PROSARO PRO: 0,75-1,0 L/ha (150-200 g/ha prothioconazole + 75-100 g/ha tébuconazole + 75-100 g/ha fluopyram)	7 jours	226
Folicur 250 EW 375 à 500 mL/ha (93,8 à 125 g tébuconazole/ha)			

Conseils sur la gestion de la résistance dans les cultures céréalières :

Il ne faut pas faire d'applications répétées exclusives de fongicides inhibiteurs de la déméthylation (DMI) sur la même culture au cours d'une même saison pour lutter contre les pathogènes à haut risque, comme le blanc des céréales, dans les régions fortement infestées par cet agent pathogène. Il a été établi que les produits mélangés, les mélanges en cuve ou l'utilisation en alternance de fongicides aux modes d'action différents protègent contre le développement de formes résistantes de la maladie.

SECTION 10 : DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR), DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION (DAAP) ET DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)

CULTURES	DAAR	DAAP	DS
Blé (de printemps, d'hiver et dur) Orge Avoine Triticale (de printemps et d'hiver)	36 jours	14 jours	12 heures

- On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.
- Attendre au moins 12 heures suivant le traitement avant d'entrer dans la zone traitée.

SECTION 11 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

PROSARO PRO doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter PROSARO PRO dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

PROSARO PRO appliquer appliqué seul :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de PROSARO PRO dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.
- **PROSARO PRO doit être bien dispersé avant l'ajout de l'agent tensioactif non ionique.** On recommande d'utiliser le PROSARO PRO avec un agent tensioactif non ionique, par exemple AgSurf ou Agral 90, à 0,125 % vol/vol.

SECTION 12 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, PROSARO PRO contient un fongicide du groupe 7 et deux fongicides du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à PROSARO PRO et à d'autres fongicides des groupes 7 et 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner PROSARO PRO ou d'autres fongicides des groupes 7 et 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas faire plus d'une application de PROSARO PRO par l'année de récolte.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer en présence d'une baisse possible de sensibilité à PROSARO PRO chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

PROSARO PRO est une marque de commerce de Bayer.

Tous les autres produits indiqués sont des marques déposées de leurs entreprises respectives.

210426